

INVESTIR DANS L'AVENIR : PRIORITÉS CANADIENNES POUR LA CROISSANCE ET LA RELANCE ÉCONOMIQUES

Rapport du Comité permanent des finances

Résumé des recommandations en matière de recherche et d'innovation en santé

En juin 2020, le **Comité permanent des finances de la Chambre des communes (FINA)** a lancé son processus de consultations prébudgétaires avant le budget fédéral 2021, invitant les Canadiens à partager leurs idées sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour relancer l'économie canadienne alors qu'elle se remet de la pandémie de COVID-19. Près de 800 personnes et organisations ont répondu en partageant leurs idées au Comité, et le Comité a entendu plus de 50 témoins qui ont comparu virtuellement tout au long du mois de décembre 2020.

Ce rapport, intitulé *Investir dans l'avenir : Priorités canadiennes pour la croissance et la relance économiques*, présente les recommandations du Comité pour le budget fédéral 2021 et un résumé des témoignages reçus.

Le rapport complet du Comité permanent des finances est disponible [ici](#).

Voici un résumé des questions et des recommandations concernant l'écosystème de la recherche et de l'innovation en santé.

Santé et recherche

Parmi les 145 recommandations du Rapport – et, il est important de le souligner, en haut de la liste – 16 recommandations sont reliées à la santé et à la recherche. Sans surprise, deux d'entre elles visent à renforcer l'état de préparation du Canada face à une pandémie.

Recommandation 2 : Comble les lacunes dans la capacité à surveiller et à gérer les risques pour la santé publique aux points d'entrée du Canada, ainsi que dans l'approvisionnement d'équipement médical (tels que les équipements de test et de recherche des contacts), de fournitures médicales, de vaccins et d'équipement de protection individuelle par une production nationale – lorsque cela est possible – ou par un approvisionnement et un stockage internationaux plus diversifiés lorsque cela est nécessaire.

Recommandation 3 : Renouvelle la Réserve nationale stratégique d'urgence et collabore avec les autorités provinciales, territoriales et régionales sur la gestion des biens.

Le Rapport recommande également la mise en œuvre de stratégies visant à accroître la résilience et à redresser les inégalités du système de soins de santé, et formule plusieurs recommandations ciblées pour soutenir des domaines particuliers de la santé, notamment la santé mentale, les soins de longue durée, les soins palliatifs, l'accès aux soins primaires et virtuels et la santé cardiovasculaire.

Recommandation 6 : Mette en œuvre des stratégies qui contribuent à accroître la résilience et à redresser les inégalités du système de soins de santé afin de protéger la sécurité sociale et économique du Canada.

Un bon signe pour notre secteur : quatre recommandations portent sur l'investissement dans la recherche en santé et nous nous sommes réjouis de constater que trois initiatives menées par des membres de Recherche Canada ont été reconnues dans ces recommandations.

Recommandation 13 : Appuie l'établissement du **Vaccine and Infectious Disease Organization (VIDO)** en tant que centre national de recherche sur la pandémie, et le rôle du VIDO en tant que centre national – renforçant ainsi la capacité de recherche du Canada sur les pathogènes émergents – en offrant un soutien en infrastructure pour l'hébergement des animaux et la recherche aux niveaux de confinement 3 et 4 à ce centre.

Recommandation 14 : Augmente de 25 % l'investissement ponctuel dans les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines pour la reprise de la recherche et le rétablissement des laboratoires de recherche au Canada suite au recul causé par la pandémie de COVID-19.

Recommandation 15 : Souligne le centenaire l'an prochain de la découverte de l'insuline par un nouvel investissement de 15 millions de dollars dans le cadre du **Partenariat FRDJ IRSC pour les recherches sur le diabète**, égalé par un investissement de FRDJ et de ses partenaires, ainsi qu'en investissant 150 millions de dollars sur sept ans pour soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale sur le diabète, fondée sur le cadre **Diabète 360°**, qui devrait faciliter la création d'approches stratégiques propres aux Autochtones, dirigées et détenues par des groupes autochtones.

Recommandation 16 : S'engage à payer 5 % du financement mondial nécessaire à la recherche d'un vaccin ainsi qu'à sa production et à sa distribution, et consacre 2 milliards de dollars à cette fin dans le budget fédéral de 2021.

Le Rapport comprend également deux recommandations qui visent à améliorer et à protéger l'accès aux médicaments.

Recommandation 11 : Respecte son engagement de mettre en œuvre un programme équitable, national et universel d'assurance médicaments en commençant par élaborer un formulaire préliminaire commun des médicaments essentiels d'ici janvier 2022, qui serait élargi de façon exhaustive d'ici 2027.

Recommandation 12 : S'assure que les changements au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ne créent pas d'obstacles pour les nouveaux médicaments pour les Canadiens.

Peuples autochtones

Le Rapport comprend 12 recommandations visant à soutenir les peuples, les communautés et les entreprises autochtones, dont deux portent spécifiquement sur les soins de santé.

Recommandation 34 : Investisse 50 millions de dollars pour mettre en œuvre l'appel à l'action no 23 de la Commission de vérité et réconciliation en augmentant le recrutement et le maintien en poste de professionnels de la santé autochtones et en offrant une formation sur les compétences culturelles aux professionnels de la santé.

Recommandation 35 : Finance les soins de santé mentale dirigés par des personnes autochtones afin de continuer à réduire l'écart qui persiste en matière de santé entre les communautés autochtones et non autochtones.

Organismes de bienfaisance et sans but lucratif

Le Rapport comprend trois recommandations touchant les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, dont l'une porte sur la création d'un fonds destiné à offrir des subventions de fonctionnement temporaires et une autre sur un examen des mesures fiscales existantes pour inciter les particuliers et les donateurs du monde des affaires à soutenir la reprise du secteur de la bienfaisance.

Recommandation 56 : Élimine l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers à des organismes de bienfaisance.

Recommandation 57 : Crée un fonds destiné à offrir des subventions de fonctionnement temporaires pour une période allant jusqu'à 12 mois aux organismes offrant des services essentiels. Le financement doit être flexible pour permettre aux organismes de poursuivre leurs activités et de répondre aux besoins émergents. Cette aide financière devrait être accessible durant une période de trois à six mois, alors que les organismes se remettent des conséquences de la COVID-19. Les demandeurs devraient décrire leurs besoins ou difficultés financières et préciser à quels autres programmes ils ont eu accès (ou non), comme la prestation salariale et l'aide au loyer. L'aide pourrait varier selon les sous-secteurs ou les besoins – une aide immédiate pour des motifs humanitaires pourrait être évaluée différemment que des objectifs institutionnels à long terme qui peuvent être examinés ultérieurement.

Recommandation 58 : Examine les mesures fiscales offertes aux particuliers et aux donateurs du monde des affaires et apporte les modifications nécessaires afin de les inciter à faire des dons et à soutenir la reprise du secteur de la bienfaisance.

Innovation, recherche et développement

Plusieurs recommandations visent à favoriser la recherche et le développement au Canada pour faire du Canada un leader mondial en matière d'innovation.

Recommandation 75 : Réforme le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) afin de favoriser la recherche et développement au Canada en :

- augmentant le taux de base de 20 % à 25 % tout en introduisant de nouvelles mesures complémentaires comme le régime d'incitatifs fiscaux relatifs aux brevets;
- éliminant ou augmentant considérablement le plafond de la fourchette d'élimination progressive du capital imposable, actuellement fixée à 50 millions de dollars;
- rétablissant l'admissibilité des dépenses d'immobilisation, éliminée progressivement à compter du 1er janvier 2013;
- éliminant les déductions non permises, fixées à 20 %, pour les paiements de consultation sans lien de dépendance;
- mettant à jour les définitions pour les coûts admissibles et la recherche et développement;
- réduisant la quantité de documentation à remplir pour les entreprises faisant des réclamations RS&DE.

Recommandation 76 : Étende et améliore les programmes d'encouragement à la recherche et développement tels que le Programme d'amortissement accéléré et le Programme d'aide à l'innovation tout en offrant un financement direct pour la recherche et développement aux universités, hôpitaux, laboratoires et autres établissements de recherche.

Recommandation 77 : Reconstitue le capital du Fonds stratégique pour l'innovation afin d'appuyer des projets qui attireront au Canada des employeurs structurants et créeront des emplois dans les collectivités canadiennes.

Recommandation 78 : Pilote un programme d'innovation national comportant d'importants nouveaux investissements dans la recherche et la mobilisation des connaissances et axé sur l'aide à l'expansion des entreprises canadiennes et à la compétitivité sur les marchés mondiaux.

Recommandation 79 : Appuie financièrement l'établissement d'un institut de recherche en informatique quantique dans la région de Toronto, comme l'Institut Vector, et contribue ainsi au développement de la grappe de recherche quantique de niveau mondial dans cette ville.

Recommandation 80 : Établit un programme de financement conçu expressément pour appuyer les promoteurs qui sont des précurseurs dans le secteur des petits réacteurs modulaires (PRM) dans le cadre de son Plan d'action canadien sur les PRM.

Initiatives propres à des secteurs

Deux recommandations présentées sous les auspices d'initiatives propres à des secteurs font référence à la fabrication de produits pharmaceutiques et d'équipement de protection individuelle.

Recommandation 110 : Crée des stratégies industrielles pour étendre la capacité de fabrication nationale essentielle et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement pour les secteurs canadiens manufacturier, automobile, aérospatial, pharmaceutique, de la construction navale et de la production d'équipement de protection individuelle.

Recommandation 111 : Conçoive des stratégies industrielles exhaustives et investisse pour renforcer l'infrastructure essentielle qui sert d'incubateur et permet d'étendre la capacité nationale de fabrication essentielle et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement, ce qui comprend : les secteurs automobile, ferroviaire, aérospatial, pharmaceutique, de la construction navale, des matériaux de construction et de l'équipement de protection individuelle, ainsi que les économies de services et de la création, dont font partie les télécommunications et les médias. Cette initiative doit avoir pour but d'accélérer le financement de projets essentiels approuvés par le gouvernement fédéral avant la pandémie.

Finances fédérales

Une recommandation reliée aux finances fédérales encourage spécifiquement une hausse des investissements en recherche et développement.

Recommandation 125 : S'assure que les efforts de recherche et développement déployés au Canada sont suffisants pour soutenir une économie et une société résilientes, compétitives et axées sur le savoir, en ramenant à 2 % du PIB les investissements en recherche et développement d'ici 2026.